

Dernière modification le 14/11/16 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la Tanzanie: l'eau et l'assainissement, l'énergie et les transports. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Secteurs sociaux

- **Santé**

- Avec un nombre moyen d'enfants par femme de 5,2 (Banque mondiale, 2013) la Tanzanie fait partie des 20 pays au monde ayant le plus fort taux de fécondité. Le taux de grossesses précoces est également parmi les plus élevés : on dénombre 119 naissances pour 1000 jeunes femmes de 15 à 19 ans. La couverture en soins prénatals et postnatals est élevée mais de sérieuses lacunes subsistent dans la qualité du diagnostic et du suivi². En conséquence le niveau de mortalité maternelle reste élevé, bien qu'en baisse. La Tanzanie n'a pas atteint la cible de l'OMD 5A qui visait à réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle pour l'année 2015 ; le progrès a été insuffisant avec une réduction de 60% au cours de 25 dernières années, passant de 997 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 398 en 2015³.

- 2,1% des jeunes femmes de 15 à 24 ans et 1,4% des jeunes hommes de la même tranche d'âge sont atteints du sida : le fait que les femmes soient touchées de manière disproportionnée par l'épidémie s'explique notamment par les normes sociales et sexuelles : les mutilations génitales accroissent leur vulnérabilité, de même que les mariages entre des jeunes filles et des hommes plus âgés ayant déjà un passé sexuel et étant potentiellement porteurs du virus, la difficulté de refuser des relations sexuelles, le manque de connaissances sur la sexualité etc.

- **Violences**

- Tolérées par les coutumes et traditions, les violences domestiques et sexuelles sont très répandues en Tanzanie. Elles sont rarement dénoncées et le plus souvent l'impunité prédomine (réglage « à l'amiable » ou absence de punition). Le Code pénal ne comporte pas de disposition spécifique sur la violence conjugale et ne reconnaît pas le viol marital.

- Malgré l'adoption d'une Loi qui interdit les mutilations génitales féminines sur les filles de moins de 18 ans en 1998 et la mise en place d'un plan national contre l'excision sur la période 2001-2015, l'excision demeure pratiquée, notamment dans les régions d'Arusha, de Dodoma, du Kilimanjaro, de Kigoma, de Manyara, de Mara et de Morogoro. La loi sur les mutilations génitales n'interdit pas l'excision des femmes de plus de 18 ans et ne prévoit pas de peine minimale. L'UNICEF estime à 15% le nombre de filles et de femmes excisées dans le pays (mais cette moyenne cache des disparités : dans les communautés Maasai ce taux monte à 95%).

- **Education**

Le taux d'alphabétisation des femmes est de 65% alors qu'il est de 76% pour les hommes (GGGR 2015).

En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 85% et celui de garçon 82%. La scolarisation aux niveaux est faible, d'autant plus pour les femmes 3% contre 5%.

La priorité accordée aux fils et les mariages et grossesses précoces jouent un rôle dans la scolarisation moindre des filles.

Participation économique et politique

- 88% des femmes et 90% des hommes participent à la population active. Si ce faible écart entre les sexes est encourageant

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification. Pour suggérer des modifications contacter _genre@afd.fr

² Mrisho M, Obrist B, Schellenberg JA, Haws RA, Mushi AK, Mshinda H, Tanner M, Schellenberg D. The use of antenatal and postnatal care: perspectives and experiences of women and health care providers in rural southern Tanzania. BMC pregnancy and childbirth. 2009;9:10.

³ OMS (2015), Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015 [lien](#)

au premier abord, il ne doit cependant pas masquer les inégalités et discriminations qui affectent les femmes dans le domaine du travail. 80% d'entre elles ont un emploi vulnérable⁴ : nombre de femmes travaillent dans le secteur informel, dans une position précaire (en particulier celles qui travaillent dans le secteur agricole, les petits commerces, l'artisanat et l'agroalimentaire). Elles n'ont quasiment pas accès à la sécurité de l'emploi ni aux aides sociales. Dans le secteur public les femmes sont souvent à des postes précaires ou de niveau intermédiaire.

- Etant discriminées dans l'emploi, l'héritage et l'accès au crédit, les femmes sont davantage victimes de la pauvreté. Un premier établissement bancaire pour les femmes a été inauguré en 2009 (voir partie « acteurs nationaux » du profil). Les institutions de microfinance ou les groupes d'épargne/crédit communautaires constituent d'autres possibilités alternatives pour les femmes.

- De même que leur participation économique, la participation politique des femmes est encore marquée par l'inégalité. Cependant, le pourcentage de femmes députées est encourageant : 36% en 2010, soit 6% de plus que ne l'impose le quota inscrit dans la Constitution. Dans les conseils locaux les femmes représentent en moyenne un tiers des sièges.

Eau et assainissement

- 46% des habitants en zone rurale et 77% des habitants en zone urbaine ont accès à une source d'eau améliorée. Etant responsables de l'irrigation des champs, des soins aux animaux et du puisage de l'eau, les femmes et les enfants sont davantage touchés par les maladies d'origine hydrique (choléra, dysenterie, maladies parasitaires...).

- Les programmes de développement de l'irrigation visant à accroître la productivité rurale n'examinent pas suffisamment les enjeux liés au genre tels que l'implication des femmes dans les comités de gestion de l'eau, leur formation et leur participation dans les opérations de maintenance et de fonctionnement.

Agriculture et élevage

- L'accès des femmes à la terre est précaire. Selon le droit coutumier ce sont les liens familiaux/patriarcaux qui prédominent. La majorité des femmes ne sont donc pas propriétaires des terres qu'elles cultivent. Leur accès à la terre est par ailleurs menacé en cas de polygamie (plusieurs femmes devant se partager une petite parcelle), de divorce, de séparation ou de maladie de l'époux (source : Banque africaine de développement).

- Les femmes représentent 86% de la main d'œuvre agricole tandis que leur contribution au PIB dans ce secteur n'est que de 48%. Les femmes sont chargées du défrichage, du sarclage, de la récolte et du stockage tandis que les hommes sont en charge du labour et de l'arrosage. Les femmes sont également en charge de la commercialisation des produits. Le temps et l'énergie qu'elles consacrent aux activités agricoles, bien supérieurs à ceux des hommes, nuisent à leur santé et réduisent leur temps libre. Les femmes rurales travaillent en moyenne 14 heures de plus par semaine que leurs homologues masculins.

- Plusieurs études ont montré qu'une allocation à parts égales entre les hommes et les femmes des terres, de la main d'œuvre, des capitaux et des engrais pourrait accroître la production agricole de 10 à 20%⁵.

- Les animaux sont considérés comme un capital d'enrichissement : ils appartiennent aux hommes et se transmettent de père en fils. Les femmes revendiquent l'accès à cette richesse et notamment à des animaux plus gros (tels que les vaches).

- Les agricultrices commercialisant une partie de leur production vivrière doivent parcourir de longues distances pour vendre de petites quantités qui ne justifient pas le temps, l'énergie et le coût du transport. Sur le chemin les femmes sont par ailleurs confrontées au problème de l'insécurité et au harcèlement. L'organisation de femmes en groupes et coopératives accroît leur accès physique et technique au marché.

Energie

- Les forêts et terres boisées couvrent près de la moitié du territoire. Les forêts étant surexploitées, la majorité des femmes et des enfants ruraux doivent parcourir en moyenne 2km ou effectuer 3h de marche par jour pour trouver du bois. Cette tâche occupe 20% du temps de travail. 75% des foyers ruraux dépendent du bois de chauffage. La corvée de bois et la combustion de celui-ci ont plusieurs conséquences sanitaires sur les femmes : des affections osseuses, un faible poids des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés, des maladies pulmonaires liées aux émissions de fumée...

Transports

- L'existence d'un réseau de routes rurales sûres a une importance primordiale pour la mobilité des femmes et leur accès à l'éducation, à l'information, aux marchés, aux échanges etc. Il impacte également l'éducation des filles et leur sécurité.

⁴ Dans sa base de données la Banque Mondiale considère comme vulnérables les emplois des travailleurs familiaux non rémunérés et ceux des personnes travaillant à leur compte.

⁵ <http://www.un.org/fr/events/ruralwomensday/background.shtml>

Législation⁶

Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1985 et du Protocole CEDEF⁷ en 2006.

Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples⁸ ratifié en 2007.

Si les instruments internationaux ont été ratifiés et certaines lois promulguées pour améliorer le respect des droits des femmes (on peut penser notamment au *Village Lands Act No.5* qui réforme les lois sur la propriété et établissent l'égalité des sexes en matière d'acquisition, de propriété et d'utilisation des terres), des lois discriminatoires subsistent :

- Alors qu'il est interdit pour les femmes d'avoir plusieurs maris, la polygamie est autorisée par la **Loi sur le mariage**. Par ailleurs, l'âge minimal légal pour se marier est de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons. Le Code pénal autorise également les mariages de filles de moins de 15 ans, à condition qu' « il n'y ait pas d'intention de consommer le mariage avant que la jeune fille atteigne l'âge de 15 ans ».
- La **Loi sur la citoyenneté** limite le droit des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants et/ou mari étranger.
- **Trois systèmes juridiques s'appliquent aux droits de succession**: la loi civile écrite (qui s'applique aux chrétiens et aux personnes d'origine européenne) prévoit qu'un tiers des biens reviennent à la veuve lorsque son époux décède, la loi islamique (qui s'applique aux musulmans) octroie un huitième ou un quart des biens à la veuve selon les cas et les lois coutumières prévoient qu'une femme ne peut pas hériter de son mari.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Stratégies globales

Plan national de développement 2011/2012-2015/2016: les conséquences délétères des inégalités de genre sur le développement socio-économique et politique du pays sont pointées du doigt, de même que l'importance fondamentale d'inclure la poursuite de l'égalité de genre dans ce plan. Le genre est intégré de manière transversale, dans les objectifs et les activités. Accès au document [ici](#).

Stratégies spécifiques sur le genre

National Plan of Action to Combat Violence Against Women and Children, 2001-2015: dans un premier temps peu diffusé et médiatisé, ce plan d'action a fait l'objet d'une révision en 2006 et d'un plan de communication sur la période 2007-2015 pour accroître son impact. Accès au plan de communication [ici](#).

Documents stratégiques sectoriels incluant le genre

Programme de développement du secteur de l'éducation, 2008-2017 : le genre est intégré dans ce programme, à la fois dans les objectifs (encourager la tolérance et le respect de tous les individus quel que soit leur genre, état physique et origine ethnique, fournir une éducation de base à tous et à toutes, désagréger les données et les indicateurs selon le genre etc.) et dans les indicateurs. Accès au document [ici](#).

Plan III stratégie du secteur de la santé, 2009-2015 : identifié comme un enjeu transversal, le genre est pris en compte et donne lieu à un objectif : l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes à tous les niveaux du secteur de la santé, d'ici 2025. Le plan met en avant l'existence de spécificités et de vulnérabilités spécifiques selon le genre à identifier et à traduire dans des mesures concrètes. Accès au document [ici](#).

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

Ministère de la Santé, de la Protection Sociale, du Genre, des Personnes Agées et de l'Enfance : au sein du ministère une division est en charge du genre. Le MCDGC a publié en 2012 un diagnostic Genre national, disponible [en ligne](#).
Tél. : +255 22 2111459 ; email : ps@mcdgc.go.tz

⁶ Document synthétique sur l'appareil législatif et les pratiques en Tanzanie : [lien](#)

⁷ Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

⁸ Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

• Ministères sectoriels

Ministère de l'éducation, des sciences et des technologies : au sein du ministère, l'unité en charge des initiatives liées au genre est l'unité « Diversité ».

Tél. : +255 22 212 0403

Ministère des finances

Point focal genre : Uzeeli Kisenge ([à vérifier](#)) ; tél. : + 255-22-2119190 ; email : ukisenge@yahoo.com

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

TGNP Mtandao : fondée en 1993, cette organisation s'intéresse à la situation des femmes et à leur exploitation, en particulier dans les classes défavorisées. L'organisation, ouvertement féministe, combat toutes les formes de discriminations à l'encontre des femmes à travers un travail d'information, de communication et de plaidoyer. Plusieurs événements sont organisés pour catalyser les différentes initiatives en faveur de l'égalité de genre, dont le *Gender Festival*.

Tél. : +255754784050; email : info@tgnp.org

Legal and Human Rights Center : fondée en 1995, cette ONG a pour but de promouvoir une société juste et équitable et de sensibiliser l'opinion publique en promouvant, défendant et renforçant les droits humains et la bonne gouvernance en Tanzanie. Une unité est en charge du genre et de l'enfance. Elle est notamment chargée de l'intégration du genre dans les différents programmes, du plaidoyer pour des lois et politiques contre les discriminations, d'actions de sensibilisation dans les médias sur les droits des femmes et des enfants...

Tél. : +255 22 2773038 ; fax : +255 22 27773037 ; email : lhrc@humanrights.or.tz

Tanzania Women's Media Association (TAMWA) : cette organisation de journalistes créée en 1987 s'est donné pour objectifs d'atteindre la parité entre les sexes dans tous les organes de décision (du conseil de village aux cabinets ministériels), de réduire la prévalence des grossesses précoces, de réduire de moitié la mortalité maternelle, de combattre la corruption, les violences de genre et la propagation du VIH.

Tél. : +255 (22) 2772681; fax: +255 (22) 2772681; email: tamwa@raha.com

Tanzania Women Lawyers Association (TAWLA) : créée en 1980 par un petit groupe d'avocates, cette organisation compte aujourd'hui près de 600 membres. Elle propose une aide juridique aux femmes et aux enfants vulnérables et promeut leurs droits à travail à la fois de recherche et de plaidoyer.

Tél. : +255 (0) 222 862865 ; email: office@tawla.or.tz

Réseau national tanzanien Genre et Energies durables (NGSEN) : établi en 1980 lors d'un atelier au secrétariat d'ENERGIA (réseau leader en termes de genre et d'énergie) aux Pays-Bas, NGSEN a pour fonction principale de promouvoir l'implication des femmes dans le secteur énergétique en Tanzanie. Le réseau mène un travail de plaidoyer à la fois en faveur de l'*empowerment* féminin et du développement durable.

Contact : Julianna Isanzu ; tél. : +255.22.2700438 ; email : nngsen@yahoo.com

MenEngage Tanzania : branche nationale du réseau international MenEngage qui rassemble des organisations impliquant les hommes dans la poursuite de l'égalité de genre.

Contact : Myra Betron ; tél. : +255-22-277-4941 ou +255 75 669 1069 ; email : mbetron@engenderhealth.org

Tanzania Women's Bank (TWB) : créée en 2009, cet établissement bancaire pour les femmes propose des démarches administratives simplifiées : pour ouvrir un compte il faut présenter une pièce d'identité et un dépôt initial équivalent de 3000 shillings (2€). Ce type d'initiatives devrait permettre de réduire les inégalités de genre dans l'accès aux services bancaires.

Tél. : +255 222137581; fax : +255 22 2137580 ; email: info@womensbank.co.tz

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

CARE International : En Tanzanie l'ONG, qui depuis sa création a une approche sensible au genre et aux inégalités femmes-hommes, est active sur différents enjeux : santé maternelle, accès à l'eau et à l'assainissement, adaptation au changement climatique, réduction des inégalités de genre dans le secteur agricole, accès au marché, lutte contre la pauvreté et en faveur de la justice sociale. Un programme d'une durée de cinq ans a été lancé en 2015 pour augmenter les capacités et l'autonomie des femmes rurales : le programme WEZESHA (*voir partie projets et programmes de ce profil*).

Tél. : +255 22 266 6775 ; email : care-tzhq@co.care.org ou TZACAREHQ@care.org

AIDOS : cette ONG italienne créée en 1981 qui place les femmes au cœur du développement œuvre à l'institutionnalisation du genre en Tanzanie en partenariat étroit avec le TGNP (*Tanzania Gender Networking Program*) depuis 2006. Dans ce cadre plusieurs actions ont été mises en place : renforcement des capacités institutionnelles, campagnes de sensibilisation, suivi et évaluation des groupes prenant part au projet...

Tel +39 06 687 3214 (siège à Rome); email : segreteria@aidos.it

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

ONU Femmes Tanzanie : l'agence met en œuvre un programme prioritaire d'accès des femmes au *leadership* et de participation à la prise de décision, un programme d'autonomisation économique ; renforce les compétences gouvernementales en termes de planification et de budgétisation sensibles au genre et œuvre en faveur d'une vie libre de violences pour les filles et les femmes (*plus d'informations sur ces programmes dans la partie « Projets » de ce profil*).

Tél. : +255 682 216 486; email : info.tanzania@unwomen.org

UNICEF : présent dans le pays depuis 1954, l'UNICEF agit dans différents secteurs : santé et nutrition, eau et assainissement, sida/VIH, éducation et protection de l'enfance. En Tanzanie et en Somalie l'UNICEF mène un travail de recherche sur les conséquences des menstruations sur la scolarisation.

Tél. : +255 22 2196 600 ; emails : daressalaam@unicef.org (bureau pays) ou zanzibar@unicef.org (bureau régional)

FNUAP : présent en Tanzanie depuis 1975, le FNUAP appuie le gouvernement et la société civile sur les questions liées à la santé reproductive –notamment des jeunes, à l'égalité de genre et à la violence de genre. Un travail de renforcement des capacités nationales en termes de population est mené, notamment à travers la collecte de données, l'analyse et l'intégration des connaissances sur la population dans la planification.

Tél. : +255-222-163500 ; fax : +255-222-132001 ; email : tanzania.info@unfpa.org

DANIDA : dans le cadre de sa stratégie « *The Right for a Better Life* », la Coopération danoise au développement a pour objectifs principaux en Tanzanie de réduire la pauvreté et les inégalités, de promouvoir l'emploi et une croissance verte et de renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits humains. La lutte pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes est pleinement intégrée au travail de DANIDA, à travers différents axes (lutte contre la violence basée sur le genre, renforcement de l'accès des femmes au marché et au crédit...).

Tél. : +255 (22) 216 5200 (ambassade du Danemark) ; email : daramb@um.dk

SIDA : la Coopération Suédoise contribue en Tanzanie à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté, en ciblant particulièrement les femmes et les jeunes. Ses objectifs principaux sont la création d'emplois et le développement de marchés dans les domaines agricole et énergétique, l'amélioration de l'éducation et le soutien à l'entrepreneuriat et le renforcement de la démocratie. Les femmes, les enfants et les entrepreneurs sont les principaux groupes cibles.

Tél. : +46 8 698 50 00 (siège à Stockholm); email: sida@sida.se

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Projets/programmes

Programme Wezesha 2015-2020 Care Tanzanie : ce programme, dont le nom signifie « permettre » en kiswahili vise à favoriser l'autonomisation économique des femmes rurales dans différentes régions. Les femmes membres de foyers souffrant d'insécurité alimentaire ont été identifiées comme les bénéficiaires prioritaires de ce programme qui doit accroître leur accès aux ressources naturelles et aux terres, leur contrôle des ressources financières, aux services et au marché et favoriser leur adaptation face au changement climatique. Plus d'informations [ici](#).

Projet Oxfam « Female Food Heroes ». La diffusion de ce programme de télé réalité qui met en scène une compétition entre plusieurs agricultrices (et sa rediffusion sur les réseaux sociaux pour toucher un public plus large) représente une action innovante pour mettre en lumière le travail des femmes dans le domaine agricole. Cette émission, produite par Oxfam depuis 2011, permet aux participantes de gagner de l'argent tout en leur apportant la reconnaissance populaire. [Lien](#) vers un article à ce sujet.

Contact : +44 (0) 1865 780 000 (secrétariat international Oxfam)

FIDA «Projet d'aménagement durable des parcours » : en collaboration avec le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, le FIDA prend en compte les droits fonciers des femmes en les défendant lorsqu'ils existent déjà ou en les promouvant lorsque ce n'est pas encore le cas. Des formations et des activités de sensibilisation et d'information ont été organisées et des bonnes pratiques ont été identifiées (représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les comités de gestion des terres, inscription d'une partie des terres du mari ou du père au nom de sa femme ou de sa fille, ventilation des données recueillies par sexe etc.). Plus d'informations [ici](#).

Contact : +39 0654591 (Rome) ; remittances@ifad.org

Projet ENERGIA « Women + Energy : WE Shine », 2015-2017: porté par le partenaire local *Solar Sister* ce projet a pour

but d'accroître la participation des femmes et l'intégration du genre dans le secteur énergétique. Pour cela une campagne nationale multi-supports (TV, radio, imprimés, réseaux sociaux et internet...) est mise en place et l'ONG *Solar Sister* prend part aux ateliers et consultations nationales et internationales.

Contact : info@solarsister.org

Programmes ONU Femmes :

- Participation et *leadership* des femmes dans la prise de décision : l'agence soutient les plateformes de femmes au parlement et à la Chambre des députés ainsi que la participation des femmes au processus électoral, en tant qu'électrices et candidates. Un travail est mené pour agir contre la violence contre les femmes au moment des élections.
- Autonomisation économique : ONU Femmes œuvre à un meilleur accès des femmes entrepreneures à la finance, en partenariat avec le ministère du Commerce, et au renforcement de leurs capacités en collaboration avec SIDO (*Small Industries Development Organization*). L'agence soutient également les droits et le renforcement des capacités des travailleuses informelles. De nombreux partenariats sont en train d'être noués, notamment avec le *Barefoot College* en Inde, qui forme notamment les femmes à l'ingénierie solaire, et le Réseau Genre et Energies Renouvelables (NGSEN).
- Une vie sans violences : ONU Femmes encourage la révision des lois discriminatoires et promeut des services tels que l'aide judiciaire pour les victimes de violence. Des actions sont entreprises en collaboration avec les autres agences onusiennes et un travail est notamment entrepris sur l'accès des femmes porteuses du sida aux ressources et aux services.

Global Women's Water Initiative : à travers des partenariats locaux avec des groupes de femmes, des femmes sont formées et équipées pour mener des projets d'accès à l'eau dans leurs communautés. L'objectif est de faire basculer les femmes du statut de bénéficiaires « passives » de projets WASH à celui d'actrices pleinement impliquées (en tant qu'entrepreneures, techniciennes, formatrices...).

Contact : Gemma Bulos ; tél. : +1.917.497.1094 ; email : gemma@globalwomenswater.org

Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs

Profil genre multisectoriel par la Banque africaine de développement, 2005 : accès [ici](#).